

* <u>ANNEXE HABITATION</u>	PAGE 13
* <u>ANNEXE CONSTRUCTION</u>	PAGE 16
* <u>ANNEXE MAISON USINÉE</u>	PAGE 17
* <u>ANNEXE HYPOTHÈQUE</u>	PAGE 18
* <u>ANNEXE VOS ACHATS ET CEUX DES AUTRES</u>	PAGE 19
* <u>ANNEXE AGRICOLE</u>	PAGE 21
* <u>CONTEST RULES IN ENGLISH</u>	PAGE 22

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le concours **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** est organisé par Réseau Roger Pouliot ainsi que les concessionnaires automobiles, véhicule d'occasion, motos, véhicules tout terrain, véhicules récréatifs, motoneiges, motomarines et concessionnaires agricoles ou autres entreprises participantes. Le public peut se procurer le texte des règlements du concours auprès des entreprises participantes.

GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}

Chaque client ayant fait l'acquisition d'un véhicule neuf ou usagé, acheté ou loué chez un concessionnaire automobile, véhicule d'occasion, concessionnaire agricole participants etc., aura automatiquement une chance de gagner le montant de son achat incluant les assurances prêt, la garantie de remplacement, la garantie prolongée, le burinage, etc., ainsi que les taxes, jusqu'à concurrence de **100 000\$**. Notez que l'achat doit être d'un montant minimum de **5 000\$** incluant les taxes et les autres produits. Mais si le montant gagné était inférieur à **10 000\$**, le montant minimum payé au finaliste serait de **10 000\$**. Les frais d'immatriculation et d'assurances sont la responsabilité du gagnant.

Dans le texte, le mot véhicule remplace les termes suivants: automobile, moto, véhicule tout terrain, motoneige, motomarine, machinerie agricole etc.

COMMENT SE DÉROULE LE CONCOURS ?

Le consommateur qui fera l'acquisition d'un véhicule chez un concessionnaire participant entre **le 1^{er} janvier 2026 à 18h00 et le 31 décembre 2026 à 18h00**, sera automatiquement éligible à ce tirage. S'il acquiert une Assurance vie couverture simple, Assurance invalidité couverture simple, Assurance vie couverture conjointe, Assurance invalidité couverture conjointe, il aura automatiquement un bulletin de participation supplémentaire par produit pour gagner son achat, conditionnellement, bien entendu, à son éligibilité aux assurances.

Une vente de garantie prolongée et une assurance de remplacement donneront aussi droit à des bulletins de participation. Vous devez remplir un bulletin de participation prévu à cet effet pour chaque acquisition de produit. Aucune photocopie de bulletin ne sera acceptée. Le consommateur doit déposer son bulletin dans une boîte prévue à cet effet ou par bulletins électroniques, chez le concessionnaire participant lors de la livraison de son véhicule, dans le but de déterminer le nombre exact de bulletins de participation.

AUCUN ACHAT REQUIS

Pour être éligible au concours « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** », aucun achat n'est requis. Par contre, pour vous inscrire, vous devez écrire une lettre manuscrite d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous mériteriez de gagner le prix à cette concession. Vous devez soumettre votre demande par envoi postal avant le **15 novembre 2026** à l'adresse suivante: « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** », 6550 avenue Bonaparte, Québec, Québec, G1H 5Z9 avec une enveloppe pré-affranchie et pré-adressée à votre adresse. Nous vous ferons parvenir un coupon de participation que vous devrez compléter et retourner chez un des concessionnaires participant à ce concours. Si vous n'avez rien acheté et que le hasard faisait de vous un des finalistes pour la grande finale du **samedi 20 février 2027** et que par hasard

vous seriez le grand Gagnant du concours GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}, vous auriez droit à un montant maximum de \$10,000 qui vous serait remis en bon d'achat pour l'acquisition d'un véhicule neuf ou usagé à la concession où vous avez déposé le billet. Ce bon d'achat devra être utilisé dans les 12 mois suivant la fin du concours. S'il le désire, le grand gagnant peut aussi transférer ce bon d'achat à la personne de son choix. Il peut le vendre ou le transférer, à condition que le tout soit fait à l'intérieur de 12 mois. Le concessionnaire peut aussi offrir de racheter le bon d'achat.

Une seule demande par personne acceptée pour la durée du concours. Toutes les autres parties des règlements s'appliquent au même titre.

Un concessionnaire participant peut remettre ce type de bulletin comme prime de bienvenue à toute personne qui se présente à l'entreprise ou offrir la chance aux clients actifs du service d'entretien à participer. Un client est considéré comme « actif » lorsque son dernier achat est assez récent, que la relation commerciale développée avec ce dernier est courante et se poursuit de façon régulière et suppose un nouvel achat prochainement.

VOICI LA DISTRIBUTION OFFICIELLE DES BULLETINS :

Si une personne achète à sa première visite chez vous et achète dans la même journée, doublez automatiquement les coupons remis pour sa participation.	
Financement de son véhicule chez le concessionnaire :	1 bulletin de participation
Achat ou location d'un véhicule :	1 bulletin de participation
Assurance vie couverture simple :	1 bulletin de participation
Assurance invalidité couverture simple :	1 bulletin de participation
Assurance vie couverture conjointe :	1 bulletin de participation
Assurance invalidité couverture conjointe :	1 bulletin de participation
Assurance de remplacement :	1 bulletin de participation
Carte d'usure :	1 bulletin de participation
Produit chimique	1 bulletin de participation
Garantie prolongée:	2 bulletins de participation
Si ce client a déjà un véhicule qui provient de votre concession comme prime de fidélité:	3 bulletins de participation
Si le client acquiert un véhicule pour la 1^{re} fois à votre concession comme prime de bienvenue:	3 bulletins de participation
*Référence. Un client, qui a fait l'acquisition d'un véhicule chez un concessionnaire participant pendant la durée du concours « GAGNEZ VOTRE ACHAT ^{MC} », et qui nous réfère une personne qui achète un véhicule chez ce même concessionnaire, toujours pendant la durée de ce concours, aura droit à:	5 bulletins de participation
Référence de rue:	1 bulletin de participation
En plus, tous les clients éligibles qui seront présents à la concession pour le tirage organisé par le concessionnaire qui sera : Entre le 31 décembre 2026 à 18h00 et le 15 janvier 2027 à 18h00, pour déterminer le finaliste, auront droit à :	2 bulletins de participation
Le Directeur des ventes aura droit de remettre, à sa discrétion, 2 bulletins du Boss (VIP) à sa clientèle:	2 bulletins de participation

***Comment participer à une référence:** Tout simplement en nous référant un ami, un voisin, un parent ou une connaissance pour l'achat ou pour la location d'un véhicule neuf ou d'occasion. Vous devez aviser notre représentant en lui donnant: votre nom, numéro de téléphone ainsi que la date approximative de la visite de votre prospect avec son nom et numéro de téléphone à défaut de ces conditions, la référence deviendra invalide.

RÉFÉRENCE DE RUE

Un client qui n'a pas fait d'acquisition d'un concessionnaire participant pendant la durée du concours.

Nous sommes à la recherche de gens qui connaissent des gens. Si vous connaissez quelqu'un qui est à la recherche d'un véhicule neuf ou d'occasion, moto, véhicule tout terrain, véhicule récréatif, motoneige, moto marine, machinerie agricole, etc. et la référez à un concessionnaire participant et que cette référence acquiert un véhicule conformément aux règlements stipulés de participation, vous aurez ainsi droit à un 1 bulletin de participation par personne référée. Même si vous, personnellement, n'avez pas acquis de véhicule chez un concessionnaire participant, vous pourriez quand même devenir le finaliste du concessionnaire. Le montant auquel vous seriez éligible de gagner serait le montant du véhicule de la personne que vous avez référée, minimum 10 000\$ jusqu'à concurrence de 100 000\$.

Si un même client est référé par deux (2) personnes différentes à un même concessionnaire, seule la première des deux qui aura fait la référence aura droit au bulletin de tirage. Vous devez entrer en contact avec un représentant d'un concessionnaire participant soit par courriel, téléphone ou en personne et donner les détails sur le genre de véhicule que la personne référée aimerait obtenir et que cette personne soit consentante à entrer en contact avec le représentant du concessionnaire participant.

LE CLUB DU PRÉSIDENT

PRIVILÈGE ACCORDÉ À TOUTE PERSONNE QUI ADHÈRE AU CLUB DU PRÉSIDENT

Le club du président offre à toute personne qui adhère au club la possibilité de participer à vie au concours « GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC} », et ce, sans obligation d'achat de sa part. Une visite à un concessionnaire participant suffit pour obtenir ce privilège.

Avec la permission du client, le concessionnaire lui enverra un courriel deux (2) fois par année, à chaque concours, afin de faire valider son bulletin de participation à vie. Le concessionnaire participant offre ce privilège pour remercier toute personne qui se présente à sa concession. Si le membre du club du président n'achète pas, ce bulletin lui donnera la chance de devenir finaliste et de gagner le montant minimum de 10 000 \$ en bon d'achat, qui devra être utilisé dans les 12 mois suivants.

Si le membre achète ou loue un véhicule, il aura la possibilité de gagner le montant de celui-ci jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pendant les huit (8) prochaines années. Après ce temps, s'il n'a fait aucune autre acquisition chez ce concessionnaire, ce dernier continuera de lui accorder le privilège de participer au concours en lui offrant l'occasion de gagner le montant minimum de 10 000 \$ en bon d'achat.

Pour prolonger sa participation à vie au concours « GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC} », le membre devra confirmer sa volonté de maintenir son adhésion au club du président en « cliquant » sur le bouton « RENOUELLER MA PARTICIPATION ».

Pour se désinscrire, il n'aura qu'à « cliquer » sur le bouton « RETIREZ-MOI DE LA LISTE ».

PRIVILÈGE AUX ÉTUDIANTS

C'est un privilège que nous accordons aux étudiants. Si c'est un étudiant qui gagne un montant de 10 000\$ en bon d'achat et qu'il est encore aux études au moment de la grande finale, il est possible pour notre entreprise qu'au lieu d'émettre un bon d'achat, elle émettrait à la place un montant de **10 000\$ en bourse d'étude**. Pour être admissible vous devez avoir 18 ans et plus.

CARTE PRIVILÈGE

Lorsqu'un client fait une acquisition chez une entreprise participante, l'entreprise peut émettre à son client une carte privilège (avec code QR) qui permettrait à son client d'inscrire sa famille ainsi que ses amis au concours « Gagnez Votre Achat^{MC} ».

Oui, la carte privilège donnerait à un client la chance d'inscrire les membres de sa famille ainsi que ses amis, ce qui permettrait à un de ses proches de devenir le finaliste de l'entreprise participante avec la possibilité de gagner le montant minimum de 10 000\$ **comptant**.

CETTE PROMOTION PEUT ÊTRE ANNULÉE SANS PRÉAVIS

Un concessionnaire participant peut, selon sa volonté, ne pas renouveler son adhésion à la promotion « GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC} » et, par le fait même, mettre fin à la participation à vie de sa clientèle.

RESPONSABILITÉ DU CONSOMMATEUR

Un concessionnaire participant peut, selon sa volonté, utiliser des bulletins de participation imprimés ou électroniques. Dans les 2 cas, c'est au participant qu'incombe la responsabilité de demander son bulletin de participation à vie, et ce, à chaque concours.

Lorsqu'un client devient finaliste et que ce dernier a acheté son véhicule chez un concessionnaire participant à une année antérieure à celle du concours (jusqu'à 8 années précédentes), c'est au finaliste qu'incombe la responsabilité de fournir son contrat prouvant le montant de son achat.

Pourquoi? Parce qu'il devient trop difficile pour le concessionnaire participant de retrouver le contrat parmi des centaines de contrats rédigés par année.

Lorsqu'un client a acheté plus d'un véhicule chez un concessionnaire participant et qu'il est impossible de déterminer par le bulletin à quel véhicule il se rattache, le montant à gagner sera établi en fonction de sa plus récente acquisition.

Advenant que le client ne puisse retrouver ce document et qu'il est désigné grand gagnant, le prix qui lui sera remis sera de 10 000 \$ en bon d'achat.

VOTRE OPINION COMPTE

Voulez-vous augmenter vos chances de gagner?

Sur invitation de l'entreprise participante, une personne qui le désire pourrait faire partie d'un panel pour émettre son opinion sur certaines publicités Internet avant que celles-ci ne soient affichées sur le site du concessionnaire.

Elle pourrait ainsi obtenir un (1) bulletin de participation supplémentaire pour chaque opinion exprimée sur des vidéos publicitaires mensuelles. Un maximum de six (6) bulletins par concours est attribué. La personne qui souhaite faire partie du panel devra confirmer son intention lors de la réception de l'invitation provenant du club du président

Elle pourra se désengager du panel à n'importe quel moment sans affecter sa participation au concours à vie.

AVIS GOOGLE

Après une acquisition de véhicule, un courriel de remerciement est envoyé aux clients. Ce courriel est accompagné d'un sondage qui demande : combien d'étoiles nous donnez-vous? Lorsqu'un client nous donne 5 étoiles, nous accordons un bulletin supplémentaire en guise d'appréciation.

CLIENTS VIP (CLIENTS EXISTANTS)

Tout client ayant confié l'entretien de son véhicule à un concessionnaire participant ou effectué un achat à son service des pièces durant le concours peut demander de participer au concours.

Chaque visite au service d'entretien ou chaque achat de pièces offre au client une occasion supplémentaire de participer.

Un client du service d'entretien et de pièces d'un concessionnaire participant peut gagner le montant de son véhicule, qu'importe l'année d'achat (jusqu'à 8 années précédentes), chez ce concessionnaire. Il est ainsi admissible à gagner jusqu'à concurrence de 100 000 \$ à la condition que l'entretien du véhicule soit effectué à cette concession et qu'il possède le contrat d'achat original.

Si l'entretien d'un véhicule est effectué chez un concessionnaire participant, mais qu'il a été acheté chez un concurrent, il devient admissible à gagner le montant minimum de 10 000 \$ en bon d'achat.

À LA DISCRÉTION DU CONCESSIONNAIRE

Dans le but de remercier et de fidéliser sa clientèle, un concessionnaire participant au concours « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** », peut, à sa discrétion, offrir à son client deux bulletins de participation additionnels par année. Un à chaque anniversaire de naissance du client et un à chaque anniversaire de l'achat de son véhicule, et ce, pendant les huit (8) années suivant l'achat du véhicule.

Tant et aussi longtemps que le concessionnaire participe au concours « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** », sa clientèle pourra aussi continuer à participer, il pourra envoyer sur une base automatique un courriel à son client, avec l'accord de ce dernier, l'avisant qu'il lui envoie un bulletin de participation en prime et lui offre une possibilité de plus de gagner le prix de son véhicule, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Cette clause permet à un concessionnaire participant d'apporter son soutien à des organismes sans but lucratif ou à des programmes communautaires de son choix en leur offrant la possibilité d'obtenir des bulletins de participation au concours « GAGNEZ VOTRE ACHAT » comme cadeau ou prix de présence.

Pour participer au concours, les clients doivent remplir un bulletin de participation sur le site « GAGNEZ VOTRE ACHAT » par le biais du concessionnaire participant. Comme pour la clientèle qui se présente à la concession, ils deviennent ainsi admissibles à gagner 10 000 \$ en bon d'achat.

ACHAT LOCAL

Cette clause permet à un concessionnaire participant de collaborer avec les marchands locaux et de les soutenir. Pour le concessionnaire participant, elle offre la possibilité d'ajouter la clientèle d'une autre entreprise non participante (épicerie, restaurant, club de golf, etc.) à sa liste de clients existants. Pour l'entreprise locale non participante, elle offre à ses clients la possibilité de participer au concours *Gagnez votre achat*.

Si le hasard faisait du client de l'entreprise non participante le finaliste du concessionnaire, il serait alors admissible à gagner 10 000 \$ comptant. Par ailleurs, si ce dernier est déjà un client inscrit en bonne et due forme au concessionnaire participant, il demeure admissible à gagner le montant de son achat jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Le fait que cette personne soit aussi cliente d'un marchand local lui permet de recevoir un bulletin supplémentaire et de l'encourager à acheter localement.

Une inscription venant d'une entreprise non participante offre aussi à tous ses clients le privilège de participer à vie, aussi longtemps que le concours existera et que le concessionnaire participant y participera.

Avec la permission du client, le concessionnaire lui enverra un courriel deux (2) fois par année afin de renouveler son bulletin de participation à vie.

CONSORTIUM

Un consortium est un regroupement d'entreprises afin de réaliser un projet commun. Dans ce cas-ci, le règlement permet à un consortium d'avoir un finaliste pour la grande finale de GAGNEZ VOTRE ACHAT.

Il est possible aussi qu'une entreprise ait plusieurs points de vente. Dans ce cas, il n'y aurait qu'un seul finaliste pour l'ensemble de ses points de vente.

VENTE D'ACCOMMODATION

La vente d'accommodation est une transaction par laquelle l'acheteur d'une nouvelle automobile vend le véhicule qu'il remplace à un acheteur de son choix par l'entremise de son commerçant d'autos. Si le concessionnaire le désire, il peut remettre un bulletin de participation admissible à gagner le montant minimum de 10 000 \$ en bon d'achat.

GAGNEZ LE MONTANT DE SA VENTE

Il est possible pour un concessionnaire de faire participer un client auquel on vient d'acheter son véhicule, sans lui en vendre un autre en retour. Ce client serait alors admissible de gagner le montant du véhicule qu'il a vendu au concessionnaire jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

LES BULLETINS DE PARTICIPATION

Vous devez remplir les bulletins de participation prévus à cet effet avec un représentant de l'entreprise participante, soit avec un bulletin de participation fourni par l'entreprise ou directement sur le site Internet du concours. La façon de faire est à la discrétion de l'entreprise participante.

Toute autre tentative d'inscription est interdite ; aucun autre moyen d'accès n'est autorisé, qu'il soit automatique, programmé, robotisé ou similaire.

Votre demande de participation doit comprendre votre nom complet, votre adresse, votre code postal, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone. Tous les participants doivent avoir une adresse courriel valide. En cas de litige sur l'identité du participant, la demande de participation sera considérée comme étant remplie par le titulaire du compte courriel utilisé lors de la demande d'inscription.

Le « titulaire du compte » désigne la personne physique à laquelle une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur d'accès à un service en ligne, ou toute autre organisation (par exemple d'ordre commercial, éducatif, institutionnel, etc.) responsable en matière d'attribution d'adresses courriel ou de domaine associé à la demande d'adresse courriel.

On peut demander au finaliste de présenter au promoteur la preuve qu'il détient l'adresse courriel associée à la participation gagnante. La vérification de l'adresse complète et une preuve d'identité peuvent être exigées.

PREUVE D'IDENTITÉ

Avant l'émission du chèque au grand gagnant, il peut être demandé à cette personne de prouver, sous une forme acceptable pour l'Organisateur, notamment une pièce d'identité officielle avec photo.

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DES ENTREPRISES PARTICIPANTES

Toutes les demandes d'inscription deviennent la propriété exclusive des entreprises participantes et ne seront ni confirmées ni renvoyées. Aucune preuve d'envoi ne sera acceptée par les entreprises participantes comme preuve de réception.

UTILISATION DES DONNÉES

Le promoteur rassemblera des données personnelles concernant les participants lorsqu'ils s'inscrivent en ligne, par courriel ou par texte, conformément à sa politique de confidentialité. Les informations de marketing seront envoyées aux seuls participants qui ont « choisi » de recevoir des informations en cochant la case appropriée.

En participant à ce concours, les candidats consentent par la présente à la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels par le promoteur et reconnaissent avoir lu et accepté la politique de confidentialité du promoteur.

Le participant consent expressément à ce que l'adresse courriel qu'il a fournie aux fins du présent tirage soit utilisée par le promoteur du concours ou toute entité ou société affiliée, ainsi que par l'entreprise faisant l'objet du présent concours, notamment pour communiquer de l'information sur le tirage, sur les nouvelles occasions d'affaires et aux fins de sondages et de cueillette de renseignements. Le participant pourra en tout temps demander que son consentement soit retiré. Pour se désinscrire, il n'aura qu'à « cliquer » sur le bouton « RETIREZ-MOI DE LA LISTE ».

COMMENT SE DÉTERMINE UN FINALISTE

Il n'y aura qu'un seul finaliste par entreprise ou consortium. Les entreprises participantes pourront choisir une date de leur choix entre le **31 décembre 2026 à 18h00 et le 15 janvier 2027 à 18h00** afin de faire le tirage pour déterminer leur finaliste dans le cadre du concours **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}**. Ce finaliste ou un délégué sera invité à se rendre au Gala à Québec pour la grande finale du concours « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** ». Le finaliste n'est pas obligé d'être présent lors de ce tirage.

OPTION DE TIRAGE

Chaque entreprise participante a l'option d'effectuer des tirages à la fin de chaque mois afin de tirer au sort des semi-finalistes. Le nom qui figure sur le bulletin pigé sera inscrit dans un registre et le bulletin sera remis dans la boîte de tirage électronique. Si le même nom est pigé au tirage du mois suivant, il sera inscrit de nouveau dans le registre. Les 12 bulletins de participation inscrits au registre seront insérés dans une boîte pour le tirage du finaliste de l'entreprise, qui aura lieu entre le **31 décembre 2026 à 18h00 et le 15 janvier 2027 à 18h00**

MÉDIA UTILISÉ POUR AVISER LES GAGNANTS DU PRIX

Si la personne tirée au sort est absente lors du premier tirage, son concessionnaire devra l'aviser par téléphone dans les 15 jours qui suivront. Son concessionnaire lui donnera alors les renseignements, pour la grande finale de « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** », qui aura lieu à Québec. Si la personne est absente lors de la grande finale, elle sera avisée par téléphone par son concessionnaire et recevra alors les renseignements pertinents au remboursement de son véhicule, jusqu'à concurrence de 100,000\$. Le nom du grand gagnant sera disponible chez les concessionnaires participants.

ÉPREUVE

Le gagnant devra répondre à une question mathématique, avant que le prix ne lui soit attribué :
 $(25 \times (3 + 2) - 25) \div 2 = \underline{\hspace{2cm}}$

PRIX

Le montant de votre achat ou de votre location comme si elle avait été acheté jusqu'à concurrence de **100,000\$**. Le concessionnaire et le gagnant devront fournir aux organisateurs tous les documents légaux relatifs, prouvant l'acquisition du véhicule.

TIRAGE AU SORT

Le tirage final sera effectué, **le samedi 20 février 2027**, à l'aide de tous les bulletins finalistes valides reçus pour ce concours. Le grand gagnant sera déterminé par tirage au sort de tous les finalistes. C'est-à-dire la première capsule à sortir de la boîte du tirage va déterminer le grand gagnant du concours « **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** ». Le montant distribué est le montant de votre achat, jusqu'à concurrence de 100,000\$. Donc, si le véhicule gagné a une valeur de \$30,000, il reste encore \$70,000. Le montant de \$70,000 retournera directement au concessionnaire qui a vendu le véhicule et en disposera comme bon lui semble. Mais si le montant de l'achat gagné était inférieur à **10,000\$**, le montant minimum payé au finaliste serait de **10,000\$** et la différence de **90,000\$** serait remise à ce concessionnaire.

IMPORTANT

Conditionnel à ce que les rassemblements de personnes soient permis dans la salle où se tiendra l'événement au Double Tree by Hilton Quebec Resort, Si les restrictions gouvernementales (Santé publique), à cette date, ne peuvent être suivies par les finalistes et les représentants, nous procéderons alors au tirage le **Vendredi 19 février 2027 à 12h00** sur le site de www.gagnezvotreachat.com

TIRAGE

Le tirage au sort final sera effectué, le samedi 20 février 2027 à 20 h, au Double Tree by Hilton Quebec Resort, 7900 Rue du Marigot, Québec, QC G1G 6T8.
<https://www.hilton.com/fr/hotels/yqbqcdt-doubletree-quebec-resort/?content=fr>

À l'aide de tous les bulletins finalistes valides reçus pour ce concours. Réseau Roger Pouliot et les concessionnaires participants, ses directeurs, délégués, employés, sociétés affiliées, agents et fournisseurs, ne peuvent aucunement être tenus responsables pour toute participation perdue, mal adressée, endommagée, volée, illisible ou de toute autre manière, non livrée ou détruite.

Les probabilités de gagner, sont proportionnelles au nombre d'inscriptions admissibles et le nombre maximum de d'entreprise participants est de 50. Si la personne gagnante est absente lors du tirage final à Québec, elle sera avisée par téléphone dans les 15 jours qui suivent la date de la désignation du gagnant et recevra alors les renseignements pour la remise du prix.

S'il y a une erreur d'inscription sur le bulletin du participant, rendant impossible le fait de contacter le gagnant, cela pourrait disqualifier l'inscription du gagnant et un autre tirage pourrait avoir lieu.

En participant à ce concours, les finalistes et la personne gagnante autorise Réseau Roger Pouliot, et le concessionnaire participant à utiliser son nom, sa voix et photographies, vidéo à des fins publicitaires sans aucune forme de rémunération. Le gagnant recevra son chèque le soir du tirage, après vérification des contrats d'achat de son véhicule.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à l'organisateur du concours Réseau Roger Pouliot,

DÉCÈS

Advenant le décès d'un finaliste avant le grand tirage à Québec, sa candidature sera automatiquement annulée. À des fins pratiques de logistique, ne connaissant pas les héritiers légaux, l'entreprise participante pourrait, à sa convenance, refaire un tirage pour déterminer un nouveau finaliste. Bien entendu, si un des deux (2) conjoints apparaissant au contrat est toujours vivant, ce dernier serait admissible au prix.

ADVENANT LA CESSATION DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE PARTICIPANTE

Advenant la cessation des activités d'une entreprise participante, le tirage pour déterminer le finaliste pourrait se faire avant la date de terminaison du concours afin d'obtenir les coordonnées du finaliste pour la bonne marche du concours.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents du Canada ayant l'âge de la majorité (dix-huit ans et plus, dix-neuf et plus pour les résidents de l'Ontario) et ayant acquis un véhicule auprès d'un concessionnaire participant. Ne peuvent participer les employé(e)s de Réseau Roger Pouliot et les employé(e)s des concessionnaires participants, ainsi que toute personne avec laquelle ces derniers sont domiciliés. Ne peuvent participer les Grossistes en autos usagés (wholesale trade), ainsi que les compagnies de locations, ainsi que les véhicules vendus pour les flottes automobiles.

LIVRAISON DU VÉHICULE

Pour être admissible à recevoir le montant de son acquisition jusqu'à concurrence de 100 000\$:

- 1) l'acquéreur doit être accepté par une institution financière pour le montant du prêt de son véhicule avant le **31 décembre 2026 à 18h00**;
- 2) le véhicule doit avoir été livré au client au plus tard le **1^{er} février 2027**. Après ce délai, aucun véhicule ne peut être considéré comme faisant partie du concours qui s'est terminé le **31 décembre 2026**.

À des fins de logistique, les dates doivent être respectées pour la validation des montants à payer en regard des règlements.

Gagnez votre achat paiera jusqu'à 100 000\$ au client qui a pris possession de son véhicule. Gagnez votre achat, le manufacturier, l'institution financière, le transporteur, le concessionnaire ou tout autre intervenant ne peut être en aucun cas tenu responsable pour un délai de livraison qui irait au-delà du **1^{er} février 2027**.

Advenant le dépassement de ce délai de livraison, le finaliste aurait droit, si ce dernier s'avérait être le grand gagnant du concours Gagnez votre achat, à un bon d'achat de 10 000\$, valide pour douze (12) mois, et applicable pour l'acquisition d'un véhicule chez le concessionnaire qui a émis le bulletin.

Aucune promesse d'achat ne sera acceptée; seul un contrat d'acquisition en bonne et due forme prouvant que le véhicule a bel et bien été livré avant le **1^{er} février 2027** sera considéré comme recevable.

CONSENTEMENT DU CLIENT

Le participant consent expressément à ce que l'adresse courriel qu'il a fournie aux fins du présent tirage soit utilisée par l'organisateur du concours, Réseau Roger Pouliot, ou toute entité ou société affiliée à l'organisateur, ainsi que par le concessionnaire faisant l'objet du présent concours, notamment aux fins de communiquer de l'information sur le tirage, sur les nouvelles occasions d'affaires et à des fins de sondages et de cueillette d'information de Réseau Roger Pouliot., ou toute entité ou société affiliée à l'organisateur, ainsi que par le concessionnaire faisant l'objet du présent concours.

Le participant pourra en tout temps demander que son consentement soit retiré. Pour se désinscrire, il n'aura qu'à « cliquer » sur le bouton « RETIREZ-MOI DE LA LISTE ».

PROCESSUS D'AVIS DU GAGNANT :

S'il nous est impossible, (en utilisant les informations fournies dans le Formulaire d'inscription) entre le **10 janvier 2027** et le grand tirage **du 20 février 2027**, de rejoindre le finaliste après 3 tentatives, soit par téléphone ou courriel, ainsi que pendant une période d'une semaine après le tirage final et si ce dernier était le grand gagnant du concours, et que nous avons été dans l'impossibilité de le rejoindre, ce dernier perd tous ses droits au prix.

L'entreprise participante se réserve le droit de refaire un autre tirage ou de remettre le montant minimum de 10 000 \$ à une œuvre de charité de son choix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les bulletins de participation sont sujets à vérification par les organisateurs du concours. Les bulletins de participation incomplets ou frauduleux seront automatiquement rejetés et ne donneront pas droit au prix. Dans un tel cas, les organisateurs procéderont alors à une nouvelle sélection. La décision des organisateurs à cet effet est finale et sans appel.

Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré.

En participant à ce concours, les personnes gagnantes dégagent les organisateurs de ce concours ainsi que les personnes aux bénéfices desquels le concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages, qu'elles pourraient subir suite à l'acceptation du prix.

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entièreté dans l'éventualité où il se manifeste un problème, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours.

Sous réserve de toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales canadiennes applicables, les présents règlements régissent tous les aspects et lient les participants. La participation au concours constitue l'acceptation des règlements du dit concours.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU À NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU TIRAGE AU SORT PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET SI UNE TELLE TENTATIVE SE PRÉSENTE, LE PROMOTEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.

RÈGLEMENTS OFFICIELS

Le concours **GAGNEZ VOTRE ACHAT^{MC}** est organisé par Réseau Roger Pouliot et les entreprises participantes. Le public peut se procurer le texte des règlements du concours auprès des entreprises participantes ou sur le site de www.gagnezvotreachat.com section DATES ET RÈGLEMENTS.



Roger Pouliot

ReseauRogerPouliot.com

support@rogerpouliot.com

6550, avenue Bonaparte

Québec, (Québec) G1H 5Z9

418-563-8228

ANNEXE



GAGNEZ VOTRE ACHAT - SECTION HABITATION - AGENCE IMMOBILIÈRE - SERVICES DE COURTIER IMMOBILIER

Toute personne qui signe un contrat de courtage vente, location ou achat avec un courtier immobilier participant d'une agence immobilière participante. Toute personne qui achète ou loue un immeuble / un local par l'entremise d'un courtier participant d'une agence participante ou achète, ou loue un immeuble / un local inscrit par un courtier participant d'une agence participante peu importe le courtier qui représente l'acheteur/locataire, (dans ce dernier cas, c'est le courtier qui représente l'acheteur / locataire qui doit en faire la demande) devient automatiquement admissible au concours **GAGNEZ VOTRE ACHAT** et devenir finaliste pour le tirage d'un montant pouvant atteindre 100 000 \$.

Toute personne qui réfère un client à un courtier participant d'une agence participante avec qui il signera un contrat de courtage. Toute personne qui visite avec un courtier participant d'une agence participante ou visite une propriété inscrite par un courtier participant, peu importe le courtier avec qui il visite, (dans ce dernier cas, c'est le courtier qui visite avec l'acheteur / locataire qui doit en faire la demande) devient automatiquement admissible au concours **GAGNEZ VOTRE ACHAT pour devenir finaliste pour le tirage d'un montant de 10 000 \$.**

Ce pour tout contrat ou promesse d'achat ou de location signé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

Voir **TABLEAU DE PARTICIPATION AU TIRAGE** ci-dessous.

Se mérite une participation pour devenir finaliste au tirage d'un montant pouvant aller jusqu'à 100 000 \$, toute personne physique qui :	Se mérite une participation pour devenir finaliste au tirage d'un montant de 10 000 \$ toute personne physique qui :
<u>Signe</u> un contrat de courtage vente de 6 mois et plus avec un courtier participant, que l'immeuble soit vendu ou non.	<u>Réfère</u> un client qui signe un contrat de courtage avec un courtier participant, que l'immeuble soit vendu ou non.
<u>Signe</u> un contrat de courtage achat de 6 mois et plus avec un courtier participant qu'il réalise son achat ou non.	<u>Réfère</u> un client qui signe un contrat de courtage achat avec un courtier participant qu'il réalise son achat ou non.
<u>Achète une propriété</u> (Promesse d'achat acceptée et conditions réalisées) par l'entremise d'un courtier participant. Ou achète une propriété (Promesse d'achat acceptée et conditions réalisées) mise en vente par un courtier participant. Peu importe le courtier représentant l'acheteur.	<u>Visite</u> une ou des propriétés par l'entremise d'un courtier participant. Ou visite une ou des propriétés en vente par un courtier participant. Peu importe le courtier représentant l'acheteur. Le visiteur ne reçoit qu'une participation par courtier participant.

Signe un contrat de courtage de location de 6 mois et plus avec un courtier participant, que le logement ou le local se loue ou non.

Réfère un client qui signe un contrat de location avec un courtier participant, que le logement ou le local se loue ou non.

Loue un logement ou un local par l'entremise d'un courtier participant. Ou loue un logement ou un local mis en location par un courtier participant. Peu importe le courtier représentant du locataire.

Visite un ou des logements ou locaux mis en location par un courtier participant que ce soit par ou sans l'intermédiaire du courtier du locateur. Peu importe le courtier représentant du locataire. Ce visiteur ne reçoit qu'une participation par courtier participant.

Si le vendeur, le locateur, l'acheteur ou le locataire est une petite ou moyenne entreprise, le chèque sera fait à l'ordre de l'entreprise à moins d'entente particulière.

Les grandes entreprises privées ainsi que les entreprises publiques ou parapubliques ne sont pas admissibles.

Si le client signe un contrat de 10 mois et plus il obtiendra 2 bulletins.

Si ce client est le grand gagnant, il gagnera la valeur de son habitation jusqu'à concurrence de 100 000 \$, que son habitation soit vendue ou non pendant la période du concours.

Exemple : si le montant inscrit au contrat de courtage (vente, achat ou location) ou le prix d'achat ou de location, est moindre que 100 000 \$, et si le hasard voulait que vous soyez le finaliste et ensuite le grand gagnant, vous recevriez le montant le plus élevé, soit celui inscrit à ce contrat, soit le prix d'achat ou de location.

Si un contrat de courtage se termine avant la fin du concours et que le client renouvelle son entente avec son agence immobilière, le client aura droit à d'autres bulletins de participation (selon les conditions mentionnées). Le contrat de renouvellement doit être de 6 mois ou plus.

CONTRAT DE COURTAGE AVEC UN CONSTRUCTEUR

Un constructeur de maisons neuves qui utilise les services d'un courtier immobilier participant pour vendre les maisons de son projet domiciliaire a droit aux mêmes avantages qu'un client régulier qui fait vendre sa propriété par une agence immobilière participante, en respectant les conditions stipulées dans les règlements.

En résumé, le constructeur ainsi que le client-acheteur ont droit aux bulletins de participation.

CONTRAT DE COURTAGE ENTRE 2 AGENCES PARTICIPANTES

Si une agence immobilière participante réfère son client d'un autre secteur à une autre agence immobilière participante et qu'il y a transaction, l'agence immobilière qui a finalisé la transaction sera celle qui émettra les bulletins de participation au client. Si le montant gagné est inférieur à 100 000 \$, la différence retournera à l'entreprise qui a émis les bulletins de participation.

CONTRAT DE COURTAGE PARTAGÉ

Un client a droit à des bulletins de participation si son contrat de courtage est partagé entre deux

agences immobilières et que l'une des agences immobilières participe au concours. Si le montant gagné est inférieur à 100 000 \$, la différence retournera à l'agence immobilière participante.

CONTRAT DE COURTAGE EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2026 AINSI QUE TOUTES TRANSACTIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2026.

Si un client possède un contrat de courtage de 6 mois et plus en vigueur le 1^{er} janvier 2026 il aura droit à son bulletin de participation pour devenir finaliste au tirage du 100 000 \$. De plus, toute personne qui a signé une promesse d'achat ou de location et dont les conditions se sont réalisées après le 1^{er} janvier 2026.

DISTRIBUTION DES BULLETINS

Client-vendeur — Pour toute opération de courtage d'une vente d'une durée 6 mois et plus: 1 bulletin de participation.

Client-vendeur — Si le client signe un mandat de 10 mois et plus : 2 bulletins de participation.

Client-locataire — La location d'un immeuble, d'un local commercial ou industriel : 1 bulletin de participation.

Client-locateur — Pour tout contrat de courtage de location d'un immeuble, d'un local commercial ou industriel de 6 mois ou plus : 1 bulletin de participation.

RÉFÉRENCE — Un client qui utilise les services d'un courtier participant d'une agence immobilière participante pendant la durée du concours et qui nous réfère une personne qui utilisera les services de cette même agence pendant la durée de ce concours aura droit à : 2 autres bulletins de participation supplémentaires pour devenir finaliste au tirage de 10 000 \$.

RÉFÉRENCE DE RUE — Une personne qui n'a pas utilisé les services d'un courtier participant d'une agence immobilière participante, mais qui nous réfère un client qui utilisera les services de cette agence pendant la durée du concours aura droit à 1 bulletin de participation au tirage jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par référence.

À LA DISCRÉTION DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE

Si une agence immobilière renouvelait son abonnement au concours Gagnez votre achat, elle pourrait dans le but de remercier et de fidéliser sa clientèle, offrir à sa discrétion 1 bulletin de participation additionnel dans les années subséquentes.

Ce bulletin donnerait la chance de participer à nouveau au concours et ainsi la possibilité de gagner le montant minimum de 10 000 \$.

EXCLUSIONS :

Sont exclus du concours : Les courtiers de l'agence participante ainsi que les personnes qui leur sont liées, le personnel de l'agence ainsi que les personnes qui leur sont liées.

Les grandes entreprises, les entreprises publiques et parapubliques.

GAGNEZ VOTRE ACHAT

SECTION RÉNOVATION

OU VOTRE CONSTRUCTION



SI VOUS UTILISEZ LES SERVICES D'UN ENTREPRENEUR EN RÉNOVATION OU D'UN ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION.

Les bulletins de participation seront remis au client soit à la fin de la construction ou des rénovations, ou à la signature de l'entente avec l'entreprise participante.

Si les travaux étaient déjà en cours avant le début du concours, mais inachevés, le client a quand même droit de participer au concours. Si les travaux sont inachevés à la fin du concours, le coût de l'estimation ou du contrat, incluant les taxes, déterminera le nombre de bulletins à remettre, ainsi que l'argent à verser au client s'il gagne.

S'il y a une entente de service signée avec l'entrepreneur, mais que la construction ou les travaux de rénovation ne sont pas encore commencés avant la fin du concours, le client aura quand même droit à ses bulletins de participation. Le nombre de bulletins octroyés dépendra du coût prévu au mandat de la construction ou de la rénovation. Le montant des factures utilisées pendant la période du concours sont cumulatif afin de pouvoir atteindre le montant maximum de 100 000\$.

DISTRIBUTION DES BULLETINS

*Chaque tranche de 10 000 \$ donne droit à :

1 bulletin de participation

RÉFÉRENCE — un client qui utilise les services d'un entrepreneur participant pendant la durée du concours et qui nous réfère un client qui utilisera les services de ce même entrepreneur pendant la durée de ce concours aura droit à :

3 bulletins de participation

RÉFÉRENCE DE RUE — une personne qui n'a pas utilisé les services d'un entrepreneur participant, mais qui nous réfère un client qui utilisera les services de cet entrepreneur pendant la durée du concours aura droit à un (1) bulletin de participation par référence.

Et si le hasard faisait de vous notre finaliste et ensuite le grand gagnant, vous recevriez 10 000 \$ juste pour la référence

1 bulletin de participation

Le personnel autorisé aura droit de remettre, à sa discrétion et aux fins d'affaires jusqu'à deux (2) bulletins discrétionnaires par client.

2 bulletins de participation

GAGNEZ VOTRE ACHAT **SECTION MAISON USINÉE**



Les fabricants de maisons usinées qui ont adhéré au concours permettent à leurs clients et aux clients des distributeurs de ces maisons usinées à participer au concours. La somme versée sera basée sur le prix de vente de la maison usinée fournie par le fabricant, et non sur les travaux en extra qui ne sont pas couverts par le fabricant.

Un client qui achète plus d'une maison usinée pendant la période du concours et si le hasard faisait de lui le finaliste de l'entreprise les montant de ses achats de maisons usinée seront cumulatif afin de pouvoir atteindre le montant maximum de 100 000\$. Les distributeurs de maisons usinées n'ont pas droit au bulletin de participation.

DISTRIBUTION DES BULLETINS *Chaque tranche de 10 000 \$ donne droit à :	1 bulletin de participation
RÉFÉRENCE — un client qui utilise les services d'une entreprise participant de maison usinée pendant la durée du concours et qui réfère un client qui utilisera les services de cette même entreprise pendant la durée de ce concours aura droit à :	3 bulletins de participation
RÉFÉRENCE DE RUE — une personne qui n'a pas utilisé les services d'une entreprise participante, mais qui nous réfère un client qui utilisera les services de cette entreprise pendant la durée du concours aura droit à un (1) bulletin de participation par référence. Et si le hasard faisait de vous notre finaliste et ensuite le grand gagnant, vous recevriez 10 000 \$ juste pour la référence	1 bulletin de participation
Le personnel autorisé aura droit de remettre, à sa discrétion et aux fins d'affaires jusqu'à deux (2) bulletins discrétionnaires par client.	2 bulletins de participation

GAGNEZ VOTRE ACHAT **SECTION HYPOTHÈQUE**

INSTITUTIONS FINANCIÈRES



HYPOTHÈQUE OU RENOUVELLEMENT D'HYPOTHÈQUE

Les clients qui contractent une hypothèque ou un prêt, prêt commercial ou qui renouvellent leur hypothèque avec une institution financière participante pendant la durée du concours. Les montants des prêts seront cumulatifs afin de pouvoir atteindre le montant maximum de 100 000\$.

DISTRIBUTION DES BULLETINS *Chaque tranche de 10 000 \$ donne droit à :	1 bulletin de participation
RÉFÉRENCE — un client qui utilise les services d'une institution financière participante pendant la durée du concours « GAGNEZ VOTRE ACHAT » et qui réfère un client qui utilisera les services de cette même institution financière pendant la durée de ce concours aura droit à :	3 bulletins de participation
RÉFÉRENCE DE RUE — un client qui n'a pas utilisé les services d'une institution financière participante « GAGNEZ VOTRE ACHAT », mais qui réfère un client qui utilisera les services de cette institution financière pendant la durée de ce concours aura droit à : Et si le hasard faisait de vous notre finaliste et ensuite le grand gagnant, vous recevriez 10 000 \$ juste pour la référence	1 bulletin de participation
Le personnel autorisé aura droit de remettre, à sa discrétion et aux fins d'affaires jusqu'à deux (2) bulletins discrétionnaires par client.	2 bulletins de participation

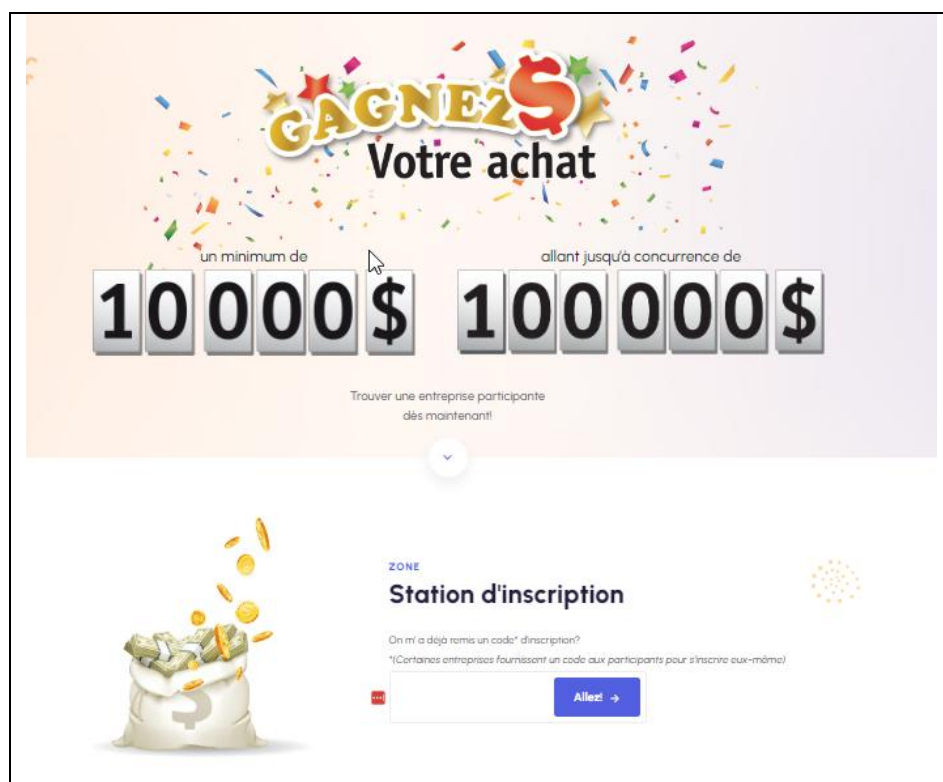
GAGNEZ VOTRE ACHAT

SECTION VOS ACHATS ET CEUX DES AUTRES



AMEUBLEMENT — PISCINE — AMÉNAGEMENT PAYSAGER — PORTES & FENÊTRES — ESCALIER — ARMOIRE DE CUISINE — PAVÉ UNI — SALLE DE BAIN — MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION — QUINCAILLERIE — PLANCHER DE BOIS FRANC — CHAUFFAGE GÉOTHERMIQUE — CLIMATISATION — ÉPICERIE, ETC.

Chaque client ayant fait au moins un achat durant le concours « **GAGNEZ VOTRE ACHAT** » chez une entreprise participante (commerce au détail ou grossiste ou fabricant) aura automatiquement une chance de devenir le finaliste de cette entreprise en s'inscrivant lui-même sur le site www.gagnezvotreachat.com avec son code pour participer au concours.



Pour établir le finaliste, un seul nom sera pigé électroniquement au hasard parmi les participations admissibles reçues.

Pour participer vous devez vous même vous inscrire sur le site que l'entreprise participante vous aura indiqué lors d'un achat fait à cette entreprise. Le client qui fait une demande de participation n'a qu'à le faire une seule fois.

UNE SEULE INSCRIPTION

Le tirage au sort sera effectué électroniquement.

Un achat n'augmente pas les chances de gagner. Limité à une (1) inscription par personne ou par adresse courriel. Le nombre de fois que vous vous inscrivez ne compte pas. Les doublons d'inscription seront éliminés afin de donner une chance équitable à tout le monde.

Les participants qui ne respectent pas ces règlements officiels ou qui tentent d'interférer avec ce tirage au sort de quelque manière que ce soit seront disqualifiés.

CLAUSE SPÉCIALE POUR LA CATÉGORIE COMMERCES AU DÉTAIL

Si le client n'a pas en sa possession son ou ses reçus de caisse pour prouver la somme de ses achats, et si le hasard faisait de lui le grand gagnant, il aurait droit de gagner le minimum versé de **10 000 \$**. S'il a en sa possession tous les reçus nécessaires, il pourrait gagner la somme de ses achats et ceux des autres jusqu'à concurrence de **100 000 \$**

REGROUPEMENT DE CONSOMMATEURS

Pour cette catégorie particulière, et seulement pour cette catégorie, il est possible de regrouper des consommateurs et ainsi avoir la chance de remporter jusqu'à **100 000 \$**.

Dans ce type de regroupement, le finaliste aura jusqu'au **1^{er} février 2027** à midi (12 h) pour fournir à l'entreprise participante toutes les factures prouvant que tous ses achats proviennent de cette entreprise **et que tous les produits ont été achetés** entre le **1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026**.

Pour être admissible, il faut recueillir toutes les factures des produits acquis par son groupe chez l'entreprise participante et ainsi avoir la possibilité de remporter pour lui et son groupe la somme des achats, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Aucune compilation de factures ne sera acceptée après le **1^{er} février 2027** à midi (12 h). Le finaliste aura la responsabilité de rassembler toutes les factures d'achats admissibles et devra aussi remplir un document avec l'entreprise participante.

C'est ce document qui servira à déterminer la somme exacte à verser au finaliste et à son groupe, s'ils gagnent le concours. Un maximum de cent (100) personnes différentes est autorisé à faire partie du groupe.

DISTRIBUTION DES BULLETINS

Un client qui fait au moins un achat chez une entreprise participante est automatiquement admissible. Il est de sa responsabilité de s'inscrire lui-même sur le site Internet fourni par l'entreprise participante pour obtenir sa participation

1 bulletin de participation

GAGNEZ VOTRE ACHAT **SECTION AGRICOLE**



CLAUSE SPÉCIALE POUR LES CONCESSIONNAIRES DE MACHINERIES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

LES MÊMES RÈGLEMENTS STIPULÉS DANS LE CONCOURS OFFERT AUX CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES S'APPLIQUENT AUX CONCESSIONNAIRES DE MACHINERIES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES, EXCEPTION FAITE DE CE QUI SUIT :

Dans le domaine agricole ou industriel, le client-finaliste a la possibilité de totaliser ses achats encourus pendant les douze (12) mois de l'année en cours (ex. : **1^{er} janvier au 31 décembre 2026**) chez son concessionnaire participant, jusqu'à concurrence de 100 000 \$

Exemple : dans un concessionnaire agricole participant, un client achète un tracteur de 40 000 \$ au mois de mars, une faucheuse de 20 000 \$ en juin, une charrue de 10 000 \$ en octobre et différents autres produits au cours de l'année. Si son nom est tiré comme finaliste du concessionnaire et qu'ensuite il remporte le grand prix, il obtiendra la somme globale de ses achats de l'année, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

NOTEZ QUE LE CONCOURS OFFERT AU SECTEUR AGRICOLE EXCLUT LA POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À VIE OU DE GAGNER LE MONTANT DE SON ACHAT PENDANT 8 ANS (OFFERT AU SECTEUR AUTOMOBILE, MOTOS, VÉHICULES TOUT TERRAIN, VÉHICULES RÉCRÉATIFS, MOTONEIGES, MOTOMARINES SEULEMENT). CETTE POSSIBILITÉ A ÉTÉ REMPLACÉE PAR LA CLAUDE CI-DESSUS.

RÉFÉRENCE DE RUE

Nous sommes à la recherche de gens qui connaissent des gens. Si vous connaissez quelqu'un qui souhaite acquérir un tracteur, de l'équipement ou tout autre produit agricole ou industriel, et que cette personne achète chez un concessionnaire participant conformément aux règlements du concours, vous aurez droit à un (1) bulletin de participation par client référé.

Même si vous n'avez rien acheté durant l'année, ce bon de participation vous offre la possibilité d'être tiré comme finaliste de ce concessionnaire. Et si vous avez la chance de remporter le grand concours, vous pourriez gagner la valeur d'un des produits achetés par la personne que vous avez référée (et non la somme globale de ses achats), pour un minimum de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

* <u>HOUSING APPENDIX</u>	PAGE 33
* <u>CONSTRUCTION APPENDIX</u>	PAGE 36
* <u>PREFABRICATED APPENDIX</u>	PAGE 37
* <u>MORTGAGE APPENDIX</u>	PAGE 38
* <u>YOUR PURCHASES AND THOSE OF OTHERS APPENDIX</u>	PAGE 39
* <u>AGRICULTURAL APPENDIX</u>	PAGE 41

CONTEST RULES

The “**WIN YOUR PURCHASE**” contest is organized by Réseau Roger Pouliot as well as car dealers, used cars, motorcycles, all-terrain vehicles, recreational vehicles, snowmobiles, sport boats and farm equipment participating dealers. The public can obtain the text of the contest rules at participating dealers.

WIN YOUR PURCHASE

Each client having acquired a new or used vehicle, bought or rented at a participating car dealer, used car, farm equipment dealer etc., will automatically have a chance to win the sum of his purchases including the loan insurance, the replacement guarantee, the extended guarantee, engraving, etc. as well as the taxes, up to an amount of **\$100,000**. Note that the purchase must be of a minimum amount of **\$5,000** including the taxes and other products. But, if the sum won is below **\$10,000**, the minimum sum paid to the great winner would be **\$10,000**. The registration fees and insurances are the responsibility of the winner.

The word “vehicle” in the text replaces the following terms: car, motorcycle, all-terrain vehicle, snowmobile, sport boat, farm equipment, etc.

HOW DOES THE CONTEST WORK?

A consumer who acquires a vehicle at a participating dealer between **January 1, 2026 and December 31, 2026 at 6:00 p.m.** will be automatically eligible for this draw. If he acquires single coverage life insurance, single coverage disability insurance, joint coverage life insurance or joint coverage disability insurance, he will automatically get an additional entry form per product to win his purchase, this of course being conditional to his eligibility for the insurances.

The purchase of an extended warrantee and a replacement warrantee will also give the right to entry forms. You must fill the entry form designed for this purpose for each product acquisition. No photocopies of the entry form will be accepted. The consumer must deposit his entry form in the designated box at the participating dealer upon delivery of his vehicle, in order to determine the exact number of entry forms.

NO PURCHASE REQUIRED

To be eligible for the “WIN YOUR PURCHASE” contest, no purchase is required. On the other hand, to register, you must write a handwritten letter of at least 50 words explaining why you would deserve to win the prize at this concession. You must submit your request by mail, before **November 15, 2026**, by sending it to: “WIN YOUR PURCHASE” 6550 Bonaparte Avenue, Québec, Québec, G1H 5Z9 including a pre-addressed and pre-stamped envelope with your address. We will send you an entry form to fill out and return to one of our dealers participating in this contest. If you did not buy anything and by luck you become one of the finalists for the grand finale of **Saturday, February 20, 2027** and that by chance you would become the great winner of the “WIN YOUR PURCHASE” contest,

you would be eligible to win a maximum of \$10,000 which would be given to you as a gift certificate applicable towards the purchase of a new or used vehicle at the concession where you deposited your entry form. This gift certificate will have to be used in the 12 months following the end of the contest. If he wishes to do so, the winner can also transfer this purchase voucher to a person of his choice. He can sell it to him or give it to him, provided that the transaction is made within the following 12 months. The dealer may also offer to redeem the purchase voucher.

Only one request per person accepted for the duration of the contest. All other rules apply on the same basis.

A participating dealer can hand out this type of entry form as a welcoming gift to a person who visits the firm or offer active clients of the maintenance department the opportunity to participate. A client is considered "active" when his last purchase is rather recent and when the commercial relationship developed with the latter is current and continues in a regular way and supposes a new purchase soon.

HERE IS THE OFFICIAL DISTRIBUTION OF ENTRY FORMS:

If a person buys at the first visit on your premises and buys on the same day, <u>automatically double</u> the coupons given for his participation.	
Financing of his vehicle with the dealer:	1 entry form
Buying or leasing a vehicle:	1 entry form
Life Insurance-single coverage:	1 entry form
Disability insurance – single coverage:	1 entry form
Life Insurance – joint coverage:	1 entry form
Disability insurance – joint coverage:	
Chemical product	1 entry form
Replacement warranty:	1 entry form
Wear card:	1 entry form
Extended warranty:	2 entry forms
If this client already has a vehicle which comes from your concession as a fidelity premium:	3 entry forms
If this client acquires a vehicle for the 1st time at your concession as a welcome premium:	3 entry forms
*REFERENCE: A client who acquired a vehicle at a participating dealer during the "WIN YOUR PURCHASE" contest and who refers a person to us who buys a vehicle at this same dealer, during this contest, will have right to:	5 entry forms
STREET REFERENCE: A client who did not acquire a vehicle at a participating dealer during the "WIN YOUR PURCHASE" contest but who refers a person who will buy a vehicle at a participating dealer during the contest period will have a right to:	1 entry form

Furthermore, all the eligible clients who will be present at the concession for the draw organized by the dealer to determine the finalist, to be held between December 31, 2026 at 6:00 p.m. and January 15, 2027 at 6:00 p.m. will have a right to:	2 entry forms
The Sales Manager, will have the right to give to his customers, at his discretion, 2 entry forms from the Boss:	2 entry forms

***How to take part in a reference:** Quite simply by referring to us a friend, a neighbour, a relative or an acquaintance for the purchase or lease of a new or used vehicle. You must inform our representative by giving him: your name, phone number as well as the approximate date of the visit of your prospective customer with his name and phone number. If these conditions are not met, the reference will become invalid.

STREET REFERENCE

A client who has not purchased from a participating dealer during the contest period.

We are looking for people who know people. If you know someone who is looking for a new or used car, motorcycle, all-terrain vehicle, recreational vehicle, snowmobile, sport boat, farm equipment etc. and you refer this person to a participating dealer and this reference acquires a vehicle according to the specified rules of participation, you will be eligible to one (1) entry form per referred person. Even if you personally did not acquire a vehicle at a participating dealer, you could become the dealer's finalist. The amount you could win would be the amount of the vehicle of the person you have referred, minimum \$10,000 up to \$100,000.

If the same client is referred by two (2) different persons to the same participating dealer, only the first person who made the reference will have the right to an entry form. You have to contact a representative of the participating dealer by e-mail, phone or in person to give the details of the type of vehicle that the referred person would like to buy and confirm that this person consents to contact the representative of the participating dealer.

PRESIDENT'S CLUB

PRIVILEGE GRANTED TO EVERY PERSON WHO ADHERES TO THE PRESIDENT'S CLUB

The president's club offers a lifetime possibility to participate in the "WIN YOUR PURCHASE" contest to every person who adheres to the club and this, without any obligation on his part to make a purchase. A visit at a participating dealer is sufficient to obtain this privilege.

With the client's permission, the dealer will send an email, twice per year, at each contest, in order to validate his lifetime entry form. The participating dealer offers this privilege to thank any person for visiting the dealer. If the member of the president's club does not buy, this entry form will give him the opportunity to become finalist and to win a purchase voucher of a minimum amount of \$10,000 which has to be used within the next 12 months.

If the member buys or leases a vehicle, he will have the possibility to win the amount of said vehicle, up to \$100,000, for the next eight (8) years. After that time, if he hasn't made any acquisition at this dealer, the latter will continue to grant him the privilege to participate in the contest by offering him the opportunity to win a purchase voucher of the minimum amount of \$10,000.

To extend his lifetime participation in the “WIN YOUR PURCHASE” contest, the member will have to confirm his intention to maintain his president’s club membership by clicking on the button “I WISH TO PARTICIPATE FOR LIFE”.

To unsubscribe, he will just have to click on the button “REMOVE ME FROM THE LIST”.

STUDENT PRIVILEGE

This is a privilege that we grant to students. If a student wins \$10,000 in vouchers and is still studying at the time of the grand finale, it is possible for our company to issue a \$10,000 scholarship instead of a voucher. To be eligible, you must be 18 years of age or older.

PRIVILEGE CARD

When a customer makes a purchase from a participating company, the company can issue its customer a privilege card (with QR code) that would allow its customer to register his family and friends in the "Win Your Purchase™" contest.

Yes, the privilege card would allow a customer to register his family members and friends, which would allow one of his relatives to become the finalist of the participating company with the possibility of winning the minimum amount of \$10,000 cash.

THIS PROMOTION CAN BE CANCELLED WITHOUT PRIOR NOTICE

A participating dealer may decide not to renew his participation in the “WIN YOUR PURCHASE” promotion, and by the fact, ending his client’s lifetime participation.

CONSUMER’S RESPONSIBILITY

A participating dealer may, if he wishes, utilize printed or electronic entry forms. In both cases, it is the participant’s responsibility to ask for his lifetime entry form, and this, at each contest.

When a customer becomes finalist and he bought his car at a participating dealer in a previous year of the competition (up to 8 years back), it is the finalist's responsibility for supplying the contract proving the amount of the purchase.

Why? Because it becomes too difficult for the participating dealer to find the contract among hundreds of contracts drafted in a year.

When a customer bought more than one vehicle at a participating dealer and when it is impossible to determine from the bulletin which vehicle it is connected to, the amount he can earn will be established according to his most recent acquisition.

In the event that the customer cannot find this document and that he is designated as the winner, he will receive 10 000 \$ in purchase voucher.

YOUR OPINION COUNTS

Do you wish to increase your chances to win ?

By invitation from the participating dealer, a person who wishes to, could be part of a panel to express his opinion on some internet advertisements before they are posted on the dealer's website.

He could also obtain one (1) additional entry form for each opinion expressed on monthly advertising videos. A maximum of six (6) entries per contest is granted. The person who wishes to participate in the panel will have to confirm his intention when he receives the invitation from the president's club.

He can withdraw from the panel any time without affecting his lifetime participation in the contest.

GOOGLE NOTICE

After a vehicle acquisition, a thank-you email is sent to customers. This email is accompanied by a survey that asks: How many stars do you give us? When a customer gives us 5 stars, we give an extra entry form as a token of appreciation.

VIP CLIENTS (EXISTING CLIENTS)

Each client who confides the maintenance of his vehicle at a participating dealer or makes a purchase at his parts department during the contest can ask to participate in the contest.

Each visit at the service department or each purchase of parts offers the client an extra opportunity to participate.

A client of the service and parts department of a participating dealer can win the amount of his vehicle, notwithstanding the year of purchase at this dealer. He qualifies to win up to \$100,000 on condition that the maintenance has been done at this dealer and he has the original purchase agreement.

If the maintenance of the vehicle is done at a participating dealer, but has been bought at a competitor, he will become eligible to win the minimum amount of \$10,000 in purchase vouchers.

AT THE DEALER'S DISCRETION

In order to thank and develop customer loyalty, a **"WIN YOUR PURCHASE"** contest participating dealer can, at his discretion, offer two extra entry forms per year to his client, one at the client's birthday and one at each anniversary of the vehicle purchase, and this for eight (8) years subsequent to the purchase of the vehicle.

For as long as the dealer participates in the **"WIN YOUR PURCHASE"** contest, his clients will be allowed to continue to participate, he will be able to send an e-mail on an automatic basis to his client, upon his consent, to inform him that he is sending him a free entry form and offer him an extra chance to win the price of his vehicle, up to an amount of \$100,000.

NON-PROFIT ORGANIZATIONS

This clause allows a participating dealer to support non-profit organizations or community programs of his choice by offering them the possibility to obtain entry forms for the "WIN YOUR PURCHASE" contest as a gift or attendance prize.

To participate in the contest, clients need to fill an entry form on the "WIN YOUR PURCHASE" website through the participating dealer. As for the clients who visit the dealer, they become eligible to win \$10,000 in purchase vouchers.

LOCAL PURCHASE

This clause allows a participating dealer to work with and support local dealers. For the participating dealer, it offers the possibility of adding customers from another non-participating business (grocery store, restaurant, golf club, etc.) to its list of existing customers. For the non-participating local business, it offers its customers the opportunity to participate in the Win your purchase contest.

If the non-participating company's customer was randomly selected as the dealer's finalist, then they would be eligible to win \$10,000 cash. Moreover, if the latter is already a registered customer in good standing at the participating dealership, he remains eligible to win the amount of his purchase up to a maximum of \$100,000. The fact that this person is also a customer of a local merchant allows him to receive an additional newsletter and encourage him to buy locally.

An entry from a non-participating company also offers all its customers the privilege of participating for life, as long as the contest exists and the participating dealer participates.

With the customer's permission, the dealership will email the customer twice (2) per year to renew their lifetime entry form.

CONSORTIUM

A consortium is a group of companies to carry out a common project. In this case, the rules allow a consortium to have a finalist for the grand finale of WIN YOUR PURCHASE.

It is also possible for a company to have several points of sale. In this case, there would be only one finalist for all of its outlets.

ACCOMMODATION SALE

An accommodation sale is a transaction by which the buyer of a new vehicle sells the vehicle that he replaces to a buyer of his choice through his car dealer. If the dealer wishes, he can give an entry form he will become eligible to win the minimum amount of \$10,000 in purchase vouchers

WIN THE AMOUNT OF HIS SELLING

It's possible for a dealer to enter in a client to whom he bought a car without selling him one. This client could win the amount of the vehicle he sold to the dealer up to 100 000\$.

ENTRY FORMS

You have to fill the appropriate entry forms with a representative of the participating firm, either with an entry form handed to you by the firm or directly on the contest website. The procedure is at the discretion of the participating firm.

Any other registration tentative is forbidden; no other method of access is authorized, whether it is automatic, programmed, robotized or similar.

Your participation request has to include your complete name, your address, your postal code, your e-mail address and your telephone number. All participants need to have a valid e-mail address. In case of dispute on the participant's identity, the participation request will be considered as being filled by the holder of the e-mail account used upon registration.

The "account holder" designates a physical person to whom an e-mail address is allocated by an internet access provider, an on line service access provider or any other organisation (for example, commercial, educational, institutional types etc.) responsible for allocating e-mail addresses or a domain associated to an e-mail address request.

We can ask the finalist to present proof to the promoter that he holds the e-mail address associated to the winning participation. Verification of the complete address and a proof of identity could be required.

PROOF OF IDENTIFICATION

The final winner may be requested by the Organizer, before the issuance of the check, that he is the authorized holder, by showing an official photo ID card.

EXCLUSIVE PROPERTY OF PARTICIPATING FIRMS

All registration requests become the exclusive property of the participating firms and will not be confirmed nor sent back. No proof of sending will be accepted by participating firms as proof of reception.

USE OF INFORMATION

The promoter will gather personal information regarding the participants when they register on line, by e-mail or by text, in accordance with its confidentiality policy. Marketing information will be sent only to the participants who have "chosen" to receive information by ticking the appropriate box.

By participating in this contest, the candidates hereby consent that the promoter collect and use their personal information and they acknowledge having read and accepted the promoter's confidentiality policy.

The participant expressly consents that the e-mail address given for the use of the present draw be utilized by the promoter of the contest or any entity or affiliated companies and also by the firm involved in the present contest, in particular to communicate information on the draw, on new business opportunities and for surveys and information gathering.

The participant can withdraw his consent to this effect at all times. To unsubscribe, he will only have to "click" on the "REMOVE ME FROM THE LIST" button.

HOW IS A FINALIST DETERMINED

There will be only one finalist per dealer. The participating dealers will be able to choose a date of their choice: between **December 31, 2026 at 6:00 p.m. and January 15, 2027 at 6:00 p.m.** in order to make the draw to determine their finalist for the "WIN YOUR PURCHASE" contest. This finalist or a delegate will be invited to go to the Gala in Québec for the grand finale of the "WIN YOUR PURCHASE" contest. The finalist is not obliged to be present at the time of this draw.

DRAW OPTIONS

Each participating firm has the option of making a draw at the end of each month in order to determine semi-finalists. The name that figures on the drawn entry form will be noted in a register and the entry form will be put back in the drawing box. If the same name is drawn in the following month's draw, it will be noted again in the register and put back in the box. The 12 names written in the register will be inserted in a box for the draw of the finalist of the firm which will be held between **December 31, 2026 at 6:00 p.m. and January 15, 2027 at 6:00 p.m.**

MEDIA USED TO INFORM PRIZE WINNERS

If the drawn person is absent at the first draw, his dealer will advise him by telephone within the next 15 days. The dealer will give him all the information for the grand finale of "WIN YOUR PURCHASE" which will take place in Québec. If the person is absent for the grand finale, he will be advised, by phone by his dealer and will then receive all the relevant information for the refund of his vehicle up to an amount of \$100,000. The name of the great winner will be available at participating dealers.

TEST

The winner will have to answer a mathematical question, before the prize is allotted to him:

$$(25 \times (3 + 2) - 25) \div 2 = \underline{\hspace{2cm}}$$

PRIZE

The amount of your purchase or your lease as if it had been bought, up to an amount of **\$100,000**. The dealer and the winner will have to provide the organizers all the relative legal documents as proof of the acquisition of the vehicle.

DRAWING OF LOTS

The final draw will be held on **Saturday, February 20, 2027** using all the valid finalist entry forms received for this contest. The great winner will be determined by drawing of lots of all the finalists. That is to say, that the first capsule pulled from the drawing box will determine the great winner of the "WIN YOUR PURCHASE" contest.

The sum of money paid to the winner is the sum of his purchase up to \$100,000. Therefore, if the vehicle won has a value of \$30,000 there still remains \$70,000 which will be returned directly to the dealer who sold the vehicle and he will dispose of it as he wishes. But, if the total purchase is below \$10,000, the minimum payable to the great winner would be \$10,000 and the difference of \$90,000 will be remitted to the dealer.

IMPORTANT

Only if gatherings are allowed in the room where the event is taking place at the l'Hôtel Double Tree by Hilton, 7900 Rue du Marigot, Québec, QC G1G 6T8. If government restrictions can't be followed by the finalists and sales agents on this date, the draw will be made on **February 19th (Friday), 2027 at 12:00** on www.gagnezvotreachat.com

DRAW

The final draw will be held on **Saturday, February 20, 2027 at 8:00 p.m.**, at the l'Hôtel Double Tree by Hilton, 7900 Rue du Marigot, Québec, QC G1G 6T8.

<https://www.hilton.com/fr/hotels/yqbqcdt-doubletree-quebec-resort/?content=fr>

Using all the valid finalists bulletins received for this contest. "Réseau Roger Pouliot" and the participating dealers, their directors, delegates, employees, affiliated companies, agents and suppliers, cannot at all be held responsible for any participations lost, badly addressed, damaged, stolen, illegible or in any other way, not delivered or destroyed.

The chances of winning are proportional to the number of eligible registrations and the maximum number of participating dealers is 50. If the winning person is absent for the final draw in Quebec, he will be advised by telephone within 30 days following date of the announcement of the winner and will then receive the information for the handing-over of the prize.

If there is an error in the completion of the entry form, making it impossible to contact the winner, his registration could be disqualified and another draw could take place.

In participating in this contest, the finalists and the winning person authorize Réseau Roger Pouliot, and the participating car dealer to use his name, his voice and photographs for advertising purposes without any form of remuneration. The winner will receive his cheque the evening of the draw, after verification of his vehicle purchase contracts.

Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the organiser Réseau Roger Pouliot.

DEATH

In the event of the death of a finalist before the grand drawing in Quebec, his participation will automatically be cancelled. For logistic reasons, the legal heirs being unknown, the dealer could, at his convenience, make a new draw to determine a new finalist. Of course, if one of the two (2) spouses figuring on the contract is still alive, the latter would be eligible to the prize.

CESSATION OF THE ACTIVITIES OF A PARTICIPATING FIRM

In the event of the cessation of the activities of a participating firm, the draw to determine their finalist could be done before the termination date of the contest to be able to obtain details of their finalist to ensure the smooth running of the contest.

ELIGIBILITY

The contest is opened to all the residents of Canada having the age of majority (eighteen years or more, nineteen and over for Ontario residents) and having acquired a motor vehicle at a participating dealer. The employees of Réseau Roger Pouliot and the employees of the participating automobile dealers, and any person residing with them, cannot participate. Wholesale used cars dealers (wholesale trade) as well as car leasing companies and vehicles sold for automobile fleets cannot participate.

VEHICLE DELIVERY

To be eligible to receive the amount of his acquisition up to \$100,000:

- 1) The purchaser must be accepted by a financial institution for the loan amount of their vehicle before **December 31, 2026 at 6:00 p.m.**;
- 2) The vehicle must have been delivered to the customer no later than February **1, 2027**. After this time, no vehicle can be considered as part of the contest that ended on **December 31, 2026**.

For logistical purposes, dates must be respected for validation of amounts to be paid with respect to the regulations.

Win Your Purchase will pay up to \$100,000 to the customer who has taken possession of their vehicle. Win Your Purchase, the manufacturer, financial institution, carrier, dealer or any other party cannot be held responsible for any delay in delivery beyond **February 1, 2027**.

If the delivery time is exceeded, the finalist, if he/she proves to be the winner of the Win Your Purchase contest, will be entitled to a \$10,000 voucher, valid for twelve (12) months, applicable to the purchase of a vehicle at the dealership that issued the ballot.

No promises to purchase will be accepted; only a purchase contract in due form proving that the vehicle has been delivered before **February 1, 2027** will be considered valid.

CLIENT'S CONSENT

The participant expressly consents that the e-mail address given for the use of the present draw be utilized by the promoter of the contest, Réseau Roger Pouliot, or any entity or company affiliated to the organizer and also by the dealer involved in the present contest, in particular to communicate information on the draw, on new business opportunities and for surveys and information gathering by Réseau Roger Pouliot, or any entity or company affiliated to the organizer and also by the dealer involved in the present contest.

The participant can withdraw his consent to this effect at all times. To unsubscribe, he will only have to "click" on the "REMOVE ME FROM THE LIST" button.

WINNER NOTIFICATION PROCESS :

If we are unable (using the information provided in the Registration Form) between **January 10, 2027 and the grand draw on Saturday, February, 2027**, to reach the finalist after 3 attempts, either by phone or email, as well as for a period of one week after the final draw and if the latter was the grand winner of the contest, and we were unable to reach him, the latter loses all rights to the prize.

The participating company reserves the right to hold another draw or to donate the minimum amount of \$10,000 to a charity of its choice.

GENERAL CONDITIONS

All entry forms are subject to verification by the organizers of the contest. The incomplete or fraudulent entry forms will be automatically rejected and will not give right to the prize. In such a case, the organizers will then carry out a new selection. The decision of the organizers for this purpose is final and without appeal.

The prize will have to be accepted as awarded and will not be transferable.

In taking part in this contest, the winning people release the organizers of this contest, as well as the people for whose benefits the contest is held, of any responsibility as to damages that they could be subjected to following the acceptance of the prize.

The organizers of this contest reserve the right, with their whole discretion, to cancel, terminate or suspend the present contest in its entirety in the event a problem arises, an unauthorized human intervention or any other cause out of the control of the organizers which can corrupt or affect the administration, safety, the impartiality or the normal course of the contest.

Subject to all the applicable federal, provincial and Canadian municipal laws and regulations, these rules govern all the aspects and bind the participants. The participation in the contest constitutes the acceptance of the rules of said contest.

ATTENTION: ALL TENTATIVES OF A PARTICIPANT AIMING TO DELIBERATLY DAMAGE A WEBSITE OR TO HARM THE LEGITIMATE FUNCTIONNING OF THE DRAWING OF LOTS CAN CONSTITUTE A VIOLATION TO PENAL OR CIVIL LAWS AND IF SUCH A TENTATIVE OCCURS, THE PROMOTER RESERVES THE RIGHT TO DEMAND DAMAGES TO THIS PERSON AS AUTHORIZED BY LAW MEASURES.

Please note this document is a translated version from the original French text and if there are differences in interpretation, the French text will rule.

OFFICIAL RULES

The "WIN YOUR PURCHASE" contest is organized by Réseau Roger Pouliot and participating dealers. The public can obtain the text of the contest rules at participating dealers.



Roger Pouliot

ReseauRogerPouliot.com

support@rogerpouliot.com

6550, avenue Bonaparte

Québec, (Québec) G1H 5Z9

418-563-8228

“WIN YOUR PURCHASE”
WIN YOUR HOME CATEGORY

ANNEXE

**WIN YOUR PURCHASE - HOUSING SECTION - REAL ESTATE AGENCY -
REAL ESTATE BROKER SERVICES**



Any person who signs a brokerage contract for sale, lease or purchase with a participating real estate broker of a participating real estate agency.

Any person who purchases or leases a building / space through a participating broker from a participating agency or purchases or leases a building / space registered by a participating broker from a participating agency regardless of which broker represents the buyer/tenant, (in the latter case, it is the broker representing the buyer / tenant who must make the request) automatically becomes eligible to WIN YOUR PURCHASE and become a finalist for a draw for an amount up to \$100,000.

Any person who refers a client to a participating broker of a participating agency with whom he or she will sign a brokerage contract. Anyone who visits with a participating broker from a participating agency or a property registered by a participating broker, regardless of the broker with whom they are visiting, (in the latter case, it is the broker who visits with the buyer / tenant who must make the request) automatically becomes eligible to **WIN YOUR PURCHASE to become a finalist for the \$10,000 draw.**

This for any contract or promise to purchase or lease signed between January 1 and December 31, 2026.

See **DRAWING PARTICIPATION** TABLE below.

Will be eligible to participate and become a finalist in the draw for up to \$100,000, any person who :	Win a participation to become a finalist in the \$10,000 draw, any person who :
Sign a 6-month or longer sales brokerage contract with a participating broker, whether or not the property is sold.	Refers a client who signs a brokerage contract with a participating broker, whether or not the property is sold.
Sign a 6-month or longer purchase brokerage contract with a participating broker whether or not he makes his purchase.	Refers a client who signs a purchase brokerage contract with a participating broker whether or not he makes his purchase.

Purchases a property (Promise to Purchase accepted and conditions met) through a participating broker. Or buys a property (Promise to purchase accepted and conditions met) offered for sale by a participating broker. It does not matter which broker represents the buyer.	Visits a property or properties through a participating broker. Or visits a property or properties for sale through a participating broker. Regardless of the broker representing the buyer.
Sign a lease brokerage contract with a broker for 6 months or more with a participating broker, whether or not the unit or premises is rented.	Refers a client who signs a lease agreement with a participating broker, whether or not the unit or premises is rented
Rents accommodation or premises through a participating broker. Or rents a dwelling or premises rented by a participating broker No matter which broker represents the tenant.	Visit one or more units or premises rented by a participating broker, whether or not through the landlord's broker. It does not matter which broker represents the tenant. This visitor receives only one participation per participating broker.

If the seller, landlord, buyer or tenant is a small or medium-sized business, the cheque will be made payable to the business unless otherwise agreed.

Large private companies as well as public or para-public companies are not eligible.

If the client signs a contract of 10 months or more, he will receive 2 bulletins.

If this customer is the overall winner, he or she will earn the value of his or her home up to \$100,000, whether or not his or her home is sold during the Contest Period.

Example: If the amount entered in the brokerage contract (sale, purchase or lease) or the purchase or lease price is less than \$100,000, and if by chance you were the finalist and then the overall winner, you would receive the higher amount, either the amount entered in that contract or the purchase or lease price.

If a brokerage contract ends before the end of the contest and the client renews his agreement with his real estate agency, the client will be entitled to other entry forms (according to the conditions mentioned). The renewal contract must be for 6 months or more.

BROKERAGE CONTRACT WITH A MANUFACTURER

A new home builder who uses the services of a participating real estate broker to sell the homes in his or her housing project is entitled to the same benefits as a regular client who sells his or her property through a participating real estate agency, subject to the conditions set out in the regulations.

In summary, both the manufacturer and the customer/buyer are entitled to the entry forms.

BROKERAGE CONTRACT BETWEEN 2 PARTICIPATING AGENCIES

If a participating real estate agency refers its client from another sector to another participating real estate agency and there is a transaction, the real estate agency that finalized the transaction will be the one that issues the participation forms to the client. If the amount won is less than \$100,000, the difference will be returned to the company that issued the entries.

BROKERAGE CONTRACT IN FORCE ON JANUARY 1, 2026 AS WELL AS ALL TRANSACTIONS CARRIED OUT SINCE JANUARY 1, 2026.

If a client has a brokerage contract of 6 months or more in effect on January 1, 2026, he will be entitled to his entry ballot to become a finalist in the 100,000 dollars draw. In addition, any person who has signed a promise to purchase or lease and whose conditions are fulfilled after January 1, 2026.

SHARED BROKERAGE CONTRACT BALLOT DISTRIBUTION

Client-seller - For any brokerage operation for a sale lasting 6 months or more: 1 entry form.
Client-seller - If the client signs a mandate of 10 months or more: 2 entry forms.
Client-tenant - The rental of a building, commercial or industrial space: 1 entry form.
Client-Lessor - For any brokerage contract for the rental of a building, commercial or industrial premises of 6 months or more: 1 entry form.

REFERENCE - A client who uses the services of a participating broker of a participating real estate agency during the Contest Period and refers a person to us who will use the services of the same agency during the Contest Period will be entitled to: 2 additional entries to become a finalist in the \$10,000 draw.

STREET REFERENCE - A person who has not used the services of a participating broker of a participating real estate agency, but refers a client to us who will use the services of that agency during the Contest Period, will be entitled to 1 draw entry to a maximum of \$10,000 per reference.

AT THE DISCRETION OF THE REAL ESTATE AGENCY

If a real estate agency renews its subscription to the Win Your Purchase contest, it could, in order to thank and retain its customers, offer at its discretion 1 additional entry form in subsequent years.

This newsletter would give you the opportunity to enter the contest again and win the minimum amount of \$10,000.

EXCLUSIONS :

The following are excluded from the contest: Brokers of the participating agency as well as persons related to them, agency personnel and persons related to them.

Large companies, public and para public companies.

“WIN YOUR PURCHASE”
WIN YOUR RENOVATIONS OR YOUR CONSTRUCTION CATEGORY



BUILDING CONTRACTOR

IF YOU USE THE SERVICES OF A BUILDING CONTRACTOR OR A RENOVATION CONTRACTOR.

The entry forms will be remitted to the client either at the termination of the construction or the renovations or at the signature of the contract with the participating firm.

If the work was started before the beginning of the contest but was not finished, the client has the right to participate in the contest. If the work is unfinished at the end of the contest, the cost of the estimate or of the contract, including taxes, will determine the number of entry forms to remit and also the sum of money to be paid to the client if he wins.

If there is a signed service contract with the contractor, but the construction or the renovation have not begun before the end of the contest, the client still has the right to his entry forms. The number of forms allocated will depend on the cost provided in the construction or renovation contract. The amounts invoiced during the contest period are cumulative in order to reach the maximum amount of \$100,000.

DISTRIBUTION OF ENTRY FORMS

Each portion of \$10,000 gives the right to:

1 entry form

REFERENCE — A client who uses the services of a participating contractor during the contest and who refers us a person who will use the services of this same contractor during this contest will have the right to:

3 entry forms

STREET REFERENCE — A person who did not use the services of a participating contractor but who refers us a client who will use the services of this contractor during the contest period will have the right to 1 entry form per reference.

1 entry form

And if by chance, this person becomes a finalist and afterwards the great winner, he would receive \$10,000.

The authorized personnel will have the right to give, at his discretion and for business matters, up to 2 discretionary entry forms per client.

2 entry forms

“WIN YOUR PURCHASE”
WIN YOUR PREFABRICATED HOME CATEGORY



PREFABRICATED HOMES MANUFACTURERS

The manufacturers of prefabricated homes who are registered in the contest allow their clients and the clients of the distributors of these prefabricated homes to participate in the contest. The amount paid will be based on the selling price of the prefabricated home furnished by the manufacturer excluding any extra work which is not covered by the manufacturer.

If a client buys more than one prefabricated home during the contest period and if by chance he becomes the firm's finalist, the total of his prefabricated homes purchases will be cumulative in order to reach the maximum amount of \$100,000. The distributors of prefabricated homes do not have a right to entry forms.

DISTRIBUTION OF ENTRY FORMS

Each portion of \$10,000 gives the right to:

1 entry form

REFERENCE — A client who uses the services of a participating prefabricated home firm and who refers us a client who will use the services of this same firm during this contest will have the right to:

3 entry forms

STREET REFERENCE — A person who did not use the services of a participating firm but who refers us a client who will use the services of this same firm during the contest period will have the right to 1 entry form per reference.

1 entry form

And if by chance, this person becomes a finalist and afterwards the great winner, he would receive \$10,000.

The authorized personnel will have the right to give, at his discretion and for business matters, up to 2 discretionary entry forms per client.

2 entry forms

**“WIN YOUR PURCHASE”
WIN YOUR MORTGAGE CATEGORY**

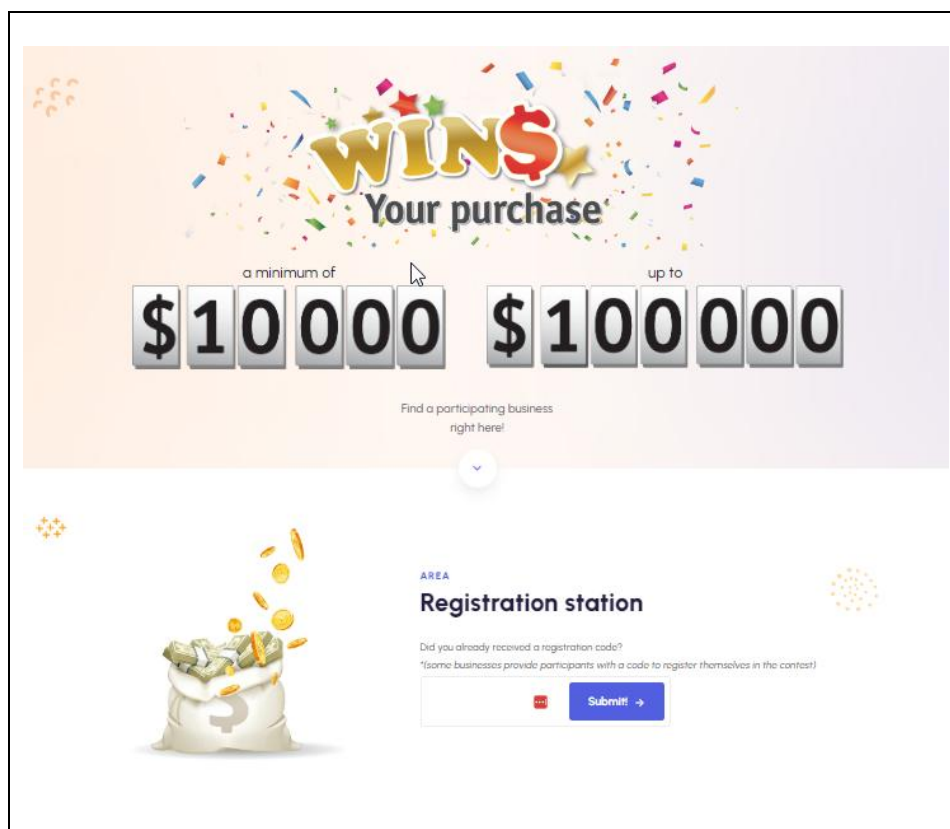
 <u>FINANCIAL INSTITUTIONS</u> MORTGAGE OR MORTGAGE RENEWAL Clients who contract a mortgage or a loan, credit line, commercial loan or who renew their mortgage with a participating financial institution during the contest period. The loan amounts will be cumulative in order to reach the maximum amount of \$100,000.	
DISTRIBUTION OF ENTRY FORMS Each portion of \$10,000 gives the right to:	1 entry form
REFERENCE — a client who uses the services of a participating financial institution during the “WIN YOUR MORTGAGE” contest period and who refers us a client who will use the services of this same financial institution during the contest period will have the right to:	3 entry forms
STREET REFERENCE — a person who has not used the services of a participating “WIN YOUR MORTGAGE” financial institution but who refers us a client who will use the services of this same financial institution during the contest period will have the right to 1 entry form per reference. And if by chance, this person becomes a finalist and afterwards the great winner, he would receive \$10,000.	1 entry form
The authorized personnel will have the right to give, at his discretion and for business matters, up to 2 discretionary entry forms per client.	2 entry forms

“WIN YOUR PURCHASE”
WIN YOUR PURCHASES AND THOSE OF OTHERS CATEGORY



**FURNITURE — POOL — LANDSCAPING — STAIRS — KITCHEN CABINETS —
PAVERS — BATHROOM — BUILDING MATERIALS — HARDWARE — HARDWOOD
FLOORS — GEOTHERMAL HEATING — AIR CONDITIONING — GROCERIES —
FARMING EQUIPMENT — PARTS AND SERVICES CAR DEALER — MOTORCYCLES —
ALL TERRAIN VEHICLES — SNOWMOBILES — SPORT BOATS ETC.**

Each client having made at least one purchase at a participating firm (retail, wholesale or manufacturer business) during the **“WIN YOUR PURCHASES AND THOSE OF OTHERS”** contest will automatically have a chance to become the finalist of this firm by registering himself on the website www.gagnezvotreachat.com, with his code to participate in the contest.



To determine the finalist, one name only will be drawn electronically at random amongst the eligible entry forms received.

To participate you have to register yourself on the website indicated by the participating firm when you made your purchase.

The participants who do not respect these official rules or who try to interfere with this drawing of lots, in any manner whatsoever, will be disqualified.

SPECIAL CLAUSE FOR THE WHOLESALE BUSINESS CATEGORY

The client should have at least one invoice proving he has dealt with the business. If a client does not have his other cash receipts in his possession as a proof of purchase and if by chance he is the great

winner, he will have the right to win the minimum payable of **\$10,000**. If he has all the necessary receipts, he could win the sum of his purchases and those of others up to **\$100,000**.

REGROUPING OF CONSUMERS

For this particular category, and only for this category, it is possible to regroup consumers and have the chance to win up to **\$100,000**.

In this type of regrouping, the finalist will have until **February 1, 2027** at noon (12:00) to provide to the participating firm all the receipts or invoices as proof that all his purchases come from this firm and that all products were bought between **January 1, 2026 and December 31, 2026 at 6:00 p.m.**

To qualify, all the invoices or receipts of the products purchased by his group at the participating firm have to be gathered to have the opportunity to win for himself or his group the sum of his purchases up to \$100,000.

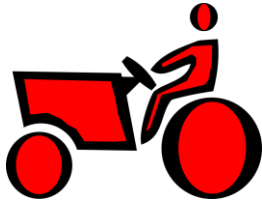
No compiling of invoices will be accepted after **February 1, 2027** at noon (12:00). The finalist will have the responsibility to gather all the invoices of the eligible purchases and will have to fill a document with the participating firm. This document will be used to determine the exact amount to be paid to the finalist and his group if they win the contest. A maximum of 100 different persons are authorized to be part of the group.

DISTRIBUTION OF ENTRY FORMS

A client who makes at least one purchase at a participating firm is eligible. The client himself is responsible to register on the website given by the participating firm to fill his entry form with the invoice number and the date which have to correspond to the contest period.

1 entry form

WIN YOUR PURCHASE **AGRICULTURAL SECTION**



SPECIAL CLAUSE FOR AGRICULTURAL AND INDUSTRIAL EQUIPMENT DEALERS

THE SAME REGULATIONS STIPULATED IN THE CONTEST OFFERED TO CAR DEALERS APPLIES FOR THE AGRICULTURAL AND INDUSTRIAL EQUIPMENT DEALERS, EXCEPT FOR THE FOLLOWING:

In the agricultural or industrial sectors, the customer-finalist can total his purchases incurred during the twelve (12) months of the current year (e.g. **January 1st to December 31th 2026**) to his participating dealer, up to 100 000 \$.

Example: at a participating agricultural dealer, a customer buys a 40 000 \$ tractor in March, a 20 000 \$ mower in June, a 10 000 \$ plough in October and various other products during the year. If his name come out as the dealer's finalist and he wins the grand prize, he will receive the total sum of his purchases for the year, up to 100 000\$.

PLEASE NOTE THAT THE CONTEST OFFERED TO THE AGRICULTURAL SECTOR PRECLUDES THE POSSIBILITY OF LIFE PARTICIPATION OR WIN THE AMOUNT OF HIS PURCHASE FOR 8 YEARS (OFFERED TO THE CAR SECTOR, MOTORBIKES, ALL-TERRAIN VEHICLES, RECREATIONAL VEHICLES, SNOWMOBILES AND WATERCRAFT ONLY). THIS POSSIBILITY HAS BEEN REPLACED BY THE ABOVE CLAUSE.

STREET REFERENCE

We are looking for people who know people. If you know someone who wants to buy a tractor, equipment or any other agricultural or industrial product, and that person buys at a participating dealer in accordance with the regulations of the contest, you will be entitled to one entry per referred client.

Even if you didn't buy during the year, this entry form gives you the possibility to be selected as a finalist of this dealer. And if you win the grand prize, you could win the value of one of the products bought by the person you referred (but not the total sum of his purchases), for a minimum of 10 000 \$ up to 100 000 \$.